

UTILISATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE pour les associations

La commune de Forges-les-Bains possède différents supports de communication permettant de diffuser des informations. La commune propose de mettre une partie de ces supports à disposition des associations, dans la limite des règles définies dans le présent document.

La commune dispose des moyens de communication suivants :

- Un magazine municipal imprimé : le Petit Forgeois ;
- Le site internet de la commune ;
- Une lettre d'informations électronique « newsletter »

1- LE MAGAZINE MUNICIPAL « LE PETIT FORGEOIS »

Une page sera dédiée à la communication des associations dans chaque Petit Forgeois.

Les associations peuvent partager leurs actualités. Pour ce faire, les demandes doivent être transmises au service communication par courrier ou courriel au moins un mois avant la parution afin que le sujet soit proposé au sommaire. Le calendrier des publications sera transmis chaque début d'année avec les dates de parution.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ce délai.

Périodicité : 4 publications par an.

La commune, en fonction des thématiques abordées dans le magazine, peut proposer aux associations de participer à la rédaction des articles concernés.

Les articles porteront sur :

- annonce d'une manifestation, une action,
- une rétrospective,
- proposition d'un portrait.

Validation des demandes

Les demandes seront étudiées et publiées en fonction de la place disponible et de l'actualité concernée.

Toutefois, afin de respecter l'équité pour toutes les associations et de permettre à chacune de communiquer, un historique des demandes de communication sera conservé.

Le service communication et le comité de rédaction se réservent le droit de modifier, sans en altérer le sens, les textes fournis. Ce texte vous sera envoyé pour validation.

Format : le nombre de caractères souhaité est limité à 700, espaces compris.

Il est possible de joindre un visuel. Les textes devront être envoyés sur un format word ou dans le corps du courriel (pas de PDF).

Pour qu'un visuel soit publié avec l'article, il est important qu'il réponde à certaines conditions : tout d'abord, l'association doit disposer des droits sur ce visuel (il est illégal de copier une photo récupérée sur internet ou un cliché qui n'appartient pas à l'association).

Le visuel doit également avoir une résolution suffisante pour être imprimable. Une résolution en 300 dpi est recommandée.

LE PETIT FORGEOIS - PLANNING PRÉVISIONNEL DES PUBLICATIONS 2022

MOIS	REMISE DES ELEMENTS	DATE DE DISTRIBUTION
AVRIL	Dimanche 3 avril	Lundi 25 avril
JUIN	Jeudi 26 mai	Jeudi 30 juin
OCTOBRE	Vendredi 16 septembre	Lundi 17 octobre

2- LE SITE INTERNET

> ANNUAIRE DE CONTACTS

Chaque association est répertoriée dans la catégorie [« Annuaire de contacts »](#) et [« Vie associative »](#).

Il est possible de faire une demande de modification directement sur cette page, en cliquant sur [« proposer une modification »](#). Celle-ci sera examinée et validée par le service communication.

> ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS

Une page est réservée aux actualités des associations : [L'actualité des associations](#).

Pour communiquer une information sur cette page, les demandes doivent être adressées par courriel au service communication : communication@forges-les-bains.fr

Format : Les textes fournis peuvent être plus détaillés que sur le magazine mais **ne doivent pas dépasser 2000 caractères, espaces compris**. Il est aussi possible de joindre un visuel.

> AGENDA

Les demandes de diffusion dans l'agenda du site internet se font également par courriel **au moins 20 jours avant la date de la manifestation auprès du service communication**.

Dans l'agenda, il est possible de mettre des documents en téléchargement (ex. bulletin d'inscription à une manifestation) ou d'ajouter une image pour illustrer la date. Les visuels (format JPEG ou PNG) et la documentation (format PDF) doivent être envoyés par courriel au service communication.

3- LA NEWSLETTER

Une lettre d'information électronique condensée est diffusée de manière régulière, au format électronique, par courriel, aux abonnés de la liste.

Les associations doivent transmettre leurs actualités ou événements au service communication pour paraître dans la newsletter.

Format : un titre + une date + une phrase. L'information doit être courte et aller à l'essentiel. Un lien sur l'article permettra de consulter la page association avec plus de détails sur l'actualité ou l'événement.

Toutes vos demandes doivent être adressées au service communication :
communication@forges-les-bains.fr
Tél. : 01 64 91 03 29

UTILISATION DU LOGO DE LA COMMUNE

L'utilisation du logo de Forges-les-Bains doit être liée à une action d'information ou de communication en faveur du territoire.

L'utilisation du logo de Forges-les-Bains sur tout support (dossier, affiche, banderole, vêtements, ...) doit être validée par la commune et utilisée lorsqu'un partenariat existe.

Dans tous les cas, une autorisation préalable doit être demandée au service communication avant toute utilisation du logo de la commune. Le service communication dispose de la charte graphique du logo de la ville. Il sera adressé après accord du Maire.

La commune de Forges-les-Bains se réserve le droit d'approuver ou non toute utilisation de son logo, conformément à la loi, l'éthique et à l'intérêt général.

Document mis à jour le 13/05/2022.